



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefevvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefevvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET
LOTISSEMENT LA TACONNIERE II**

L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes du budget annexe lotissement « La Taconnière II » est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par la Présidente de la Commission « Finances et Ressources », avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Madame la Présidente de la commission « Finances et Ressources » présente à l’assemblée délibérante le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « La Taconnière II »:

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	19 096,59	29 315,54	48 412,13
Recettes 2022	29 315,54	39 238,00	68 553,54
Résultat de l'exercice 2022	10 218,95	9 922,46	20 141,41
Résultat antérieur reporté	0,00	24 028,51	24 028,51
Résultat de clôture 2022	10 218,95	33 950,97	44 169,92
Balance des Restes à Réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé de l'exercice 2022	10 218,95	33 950,97	44 169,92

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire du compte administratif de l’exercice 2022 du budget annexe lotissement « La Taconnière II »,

Considérant que Michel GALVANE, Maire, s’est retiré pour laisser la présidence à Mme Aline Davoust, adjointe au Maire et présidente de la commission « Finances et Ressources », pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « La Taconnière II ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

-APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « La Taconnière II », comme il est présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

